

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Band:** 2 (1873)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Ce que l'on appelle instruire  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1040118>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CE QUE L'ON APPELLE INSTRUIRE.

~~~~~

On parle beaucoup d'instruction en ce moment, et il ne manque pas de gens qui s'imaginent que rien n'est plus facile que d'instruire un peuple, voire de le moraliser, de l'enrichir et de l'amuser.

Vite, un congrès,  
Deux congrès,  
Trois congrès,  
Cinq congrès,

disait jadis Béranger au bon temps de ses chansons, et alors que déjà, suivant lui, il pleuvait des lois à en perdre la voix.

Vite, un décret,  
Deux décrets,  
Vingt décrets,

disent nos réformateurs et nos impatients contemporains ; et ils agissent en conséquence, il faut leur rendre cette justice.

Franchement ce ne serait pas la peine de s'appeler « l'Etat » si l'on ne pouvait à son gré (sinon au gré des familles) choisir le moule officiel et unique dans lequel seront coulées toutes les cervelles de la jeune génération. Soit, puisque vous y tenez et que nous n'y pouvons mais, nous qui croyons que la liberté a son prix et que la diversité n'est pas à dédaigner. Tâchez seulement que votre moule soit le bon et la méthode parfaite : c'est bien le moins quand on se substitue, de par la loi et son autorité infaillible, à ce qu'on appelle le désordre de l'initiative individuelle.

En attendant, voici deux anecdotes que nous tenons de bonne source, et qui sembleraient indiquer que la perfection n'est pas encore trouvée, ou que, si elle l'est, c'est la perfection de l'automate. Il y a des poupées qui parlent, chez Giroux et ailleurs ; et c'est un progrès fort apprécié des enfants, un peu moins des parents. Il y en a aussi dans les écoles, et ce n'est pas un progrès ; car voici longtemps que cela dure.

Un de nos amis, qui a qualité, à beaucoup d'égards, pour s'occuper d'instruction, entre un jour (inutile de dire ni où ni quand) dans une école. Un grand bruit qu'on entendait de la rue avait appelé son attention, et il était curieux de savoir ce que c'était que ce bruit. C'était une leçon de français tout simplement : cinquante enfants, — cent peut-être, — sur l'ordre d'un maître ou d'une maîtresse qui donnait la note et battait la mesure, répétaient en chœur, un nombre déterminé de fois, ce couplet grammatical :

« *Il-y-a-trois-sor-tes-d'ac-cent,-l'ac-cent-gra-ve,-l'ac-cent-ai-gu-et-  
l'ac-cent-cir-con-flexe !* »

Le visiteur, homme grave et patient, attend tranquillement que

le couplet soit terminé ; puis, voyant qu'on allait passer sans transition à un autre, il désigne un enfant, et, lui montrant le tableau :

« — Mon ami, lui dit-il, faites-moi un accent circonflexe. »

L'enfant le regarde de cet air que nous connaissons tous, et ne bronche pas.

« — Eh bien ! répète notre ami, est-ce que vous n'avez pas entendu ? Je vous dis de me faire un accent circonflexe. »

« — M'sieu, se décide alors à bégayer le pauvre petit, je connais pas ça : j'en ai jamais vu ! »

« — Que ceux qui en ont vu lèvent la main, alors, reprend le visiteur. »

Pas une main ne se lève. Pas un, parmi ces malheureux voués à la récitation forcée, ne savait ce que voulaient dire les mots qu'ils répétaient !

(A suivre.)



## CHRONIQUE.



CONFÉDÉRATION. — Il existe en Suisse 7,000 écoles primaires qui occupent 6,000 régents et régentes ; cette inégalité de chiffres provient de ce que dans quelques cantons le même régent a à desservir deux écoles. Il existe une école par 380 habitants. Le nombre des élèves est d'environ 400,000, ce qui représente 57 élèves par école, et un élève par 6 habitants. L'instruction primaire est obligatoire dans tous les cantons, sauf Uri. Les cantons où le plus grand nombre de régents est fourni par le clergé sont ceux de Zug, Valais, Schwytz, Unterwalden, Grisons, Tessin (?). Il n'y a que quelques cantons qui possèdent l'instruction exclusivement laïque. L'instruction est gratuite dans les cantons de Zurich, Argovie, Soleure, Neuchâtel, Genève, Fribourg, St-Gall, Appenzell, Lucerne, Tessin, Uri, Unterwalden, Grisons, Valais. On paye un écolage dans les autres cantons, à savoir, dans ceux de Vaud, Thurgovie, Glaris, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse. L'âge auquel la fréquentation des écoles est obligatoire varie de 6 à 7 ans, jusqu'à 12 à 15 ans.

Les frais de l'instruction primaire sont couverts : 1° par les intérêts des fonds d'école (1 million de fr. environ) ; 2° par les subventions de l'Etat (2,100,000 fr.) ; 3° par les impositions communales (3,800,000 fr.) ; 4° par les écolages et dons volontaires (fr.